



Programme de renforcement des capacités en appui à la formulation de la politique forestière et au suivi de l'exploitation du bois dans le cadre du FLEGT

(Projet FLEGT/UNESCO-UE).

Termes de référence d'une formation continue internationale à l'ERAIFT

Thème : « *Négociations internationales et instruments économiques pour l'atténuation des changements climatiques, l'adaptation et la conservation de la biodiversité* »

ERAIFT, du 23 au 28 avril 2018.

I. Contexte et justification

La 21^{ème} Conférence des Parties sur les changements climatiques s'est tenue à Paris en novembre-décembre 2015. Pour les pays émergents / en développement, l'un des principaux enjeux est de pouvoir définir puis mettre en œuvre des politiques et mesures (NAMAs – Mesures nationales appropriées d'atténuation) pour limiter les changements climatiques.

Il existe de nombreux instruments que les pays peuvent utiliser et combiner pour concevoir leurs politiques. L'UE a choisi d'utiliser un mécanisme de « cap-and-trade », c'est-à-dire un marché des permis d'émission au niveau européen avec des objectifs déclinés au niveau national. Les mécanismes basés sur les projets, comme le Mécanisme de Développement Propre (MDP), ont rencontré des obstacles dans le domaine de la foresterie, du fait notamment du risque de non permanence du stockage de carbone. Les activités basées sur les projet sont toutefois trouvées des débouchés significatifs sur les marchés volontaires de la « neutralité carbone » et pourraient connaître une nouvelle dynamique suite à l'accord conclu à la conférence de Paris (CoP 21) en 2015.

Parmi les instruments, le mécanisme REDD+ concerne particulièrement les pays forestiers. REDD+ est un mécanisme techniquement complexe, qui n'a pas une architecture stabilisée, et l'articulation entre le niveau national et celui des projets reste encore une question ouverte, notamment suite à l'accord de Paris (CoP 21). D'autres instruments peuvent être utilisés tant pour l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ces changements, que pour la sauvegarde de la diversité biologique : il s'agit de la fiscalité écologique, des paiements pour services environnementaux (PSE) et de la compensation biodiversité. Des questions complexes comme les droits de propriété intellectuels sur les savoirs locaux et le mécanisme d'Accès et Partage des Avantages (APA)

II. Objectifs poursuivis

Cette formation vise tout d'abord à donner au public des clés de compréhension des mécanismes, de leur raison d'être, des conditions de leur efficacité, des expériences des pays dans la mise en œuvre, des risques et des possibles effets pervers, des possibilités de combinaison dans le cadre des mix de politiques publiques.

Ensuite, les perspectives et les conditions de la mise en œuvre des différents mécanismes dans les pays de la région seront examinées et discutées de manière participative.

III. Résultats attendus

Pour atteindre les résultats escomptés, il sera organisé une formation théorique et pratique, et les discussions autour du cours et des matériaux pédagogiques distribués (articles, coupures de presse...).

Compte tenu de la complexité du sujet traité et de l'hétérogénéité des participants de part leurs filières d'études et pays, l'*approche systémique* s'avère être fil conducteur de cette activité formative. Ainsi, au terme de cette séance formative, les participants qui ont suivi avec succès cette formation, seront capables de :

1. Acquérir une compréhension approfondie des différents mécanismes et de leurs champs potentiels d'application ;
2. Concevoir et d'évaluer des politiques publiques s'appuyant sur certains de ces instruments.
3. Proposer les instruments les plus appropriés aux différents problèmes environnementaux rencontrés (choix souvent complexe à faire entre réglementation et instrument incitatif),
4. Anticiper les effets pervers potentiels des instruments qui pourraient être mis en place, et d'envisager des combinaisons (*mix*) d'instruments et de mesures permettant d'atteindre les résultats de politique publique souhaités.

IV. Public cible et lieu de la formation

Les participants seront essentiellement composés des apprenants en Master ERAIFT. Il s'agit de 42 étudiants, provenant de 12 pays différents de l'Afrique sub-saharienne et issus des diverses filières d'étude (agronomie, biologie, géographie, sociologie, économie, droit, etc.). Ils sont inscrits respectivement aux deux programmes de Mastère professionnel :

- 1) *Mastère en Gestion des Aires protégées (GAP)* ;
- 2) *Mastère en Technique d'Aménagement forestier (TAF)*.

Prendront aussi part à cette formation les :

- cadres du ministère en charge de l'environnement, développement rural, agents du ministère des affaires étrangères qui participent aux négociations internationales sur l'environnement ;
- chercheurs, doctorants des universités et des écoles supérieures,
- journalistes spécialisés sur les questions environnementales,
- fonctionnaires des agences internationales ;
- cadres des ONG (conservation et développement) et des projets environnementaux.

Un effectif total d'une soixantaine de participants est attendu à cette formation continue.

La formation aura lieu à l'ERAIFT qui dispose des infrastructures nécessaires pour l'organisation de cette activité.

Comment postuler ?

- Pour participer à cette formation, veuillez adresser votre lettre d'intention (une page), motivant clairement votre volonté de suivre cette formation à l'adresse suivante : Mr Jean-Pierre Mate Mweru, Coordonnateur Projet FLEGT/UNESCO-UE : jp.mate-mweru@unesco.org ou jpmatemweru@gmail.com Tel : 0998506701. Cette doit être accompagnée d'une recommandation de votre institution d'attache (une page).
- Date limite de réception de dossiers : le **mercredi 28/02/2018 à 16 heures**.

V. Programme de formation

Le programme provisoire de la formation prévoit les matières suivantes :

Première journée : Lundi 23/04/2018

- **La crise écologique globale** : présentation des dynamiques du changement climatique, ses effets (chiffres-clés), l'érosion de la biodiversité, les problèmes de pollution et d'épuisement de certaines ressources naturelles), le débat sur la durabilité et l'économie verte.

- **Les négociations internationales :**
 - o Positions, enjeux et perspectives, place de la forêt dans les négociations, marchés du carbone.
 - o Quelques points clés de la négociation biodiversité (droits de propriété intellectuels, partage des avantages, etc.)

Deuxième journée : Mardi 24/04/2018

- **Le débat réglementation – instruments économiques**
- **La fiscalité écologique** et ses différentes utilisations possibles
- **Les marchés de droits** dans le cadre de systèmes de « cap-and-trade »

Troisième journée : Mercredi 25/04/2018.

- **Les mécanismes basés sur les projets :** l'exemple du Mécanisme de Développement Propre
- **Le mécanisme REDD+ :**
 - o Historique
 - o De RED à REDD+ : l'état de la négociation
 - o La question du financement (marché carbone ou fonds) et de l'architecture (échelle du projet des juridictions, de la nation)
 - o Les politiques et mesures dans le cadre de REDD+

Quatrième journée : Jeudi 26/04/2018.

- Les **paiements pour services environnementaux** (notamment dans le cadre de REDD+)
- La **compensation écologique**

Cinquième journée : Vendredi 27/04/2018.

- Introduction aux débats sur l'**adaptation**
- Le **financement** du développement durable et des biens publics mondiaux
- Bilan du séminaire.

Sixième journée : Samedi 28/04/2018.

Excursion sur le terrain à Ibi Village sur les plantations agroforestières comme l'une des réponses au changement climatique et à la conservation de la biodiversité.

VI. Formateurs

- **Intervenant principal :**

Dr. Alain **Karsenty**, directeur de recherches au Cirad (Montpellier), expert international spécialiste des instruments économiques de l'environnement.

- **Intervenants nationaux:**

- 1) Pr **Kamathe Katsongo** : Etat des lieux du processus REDD+ en RDC ;
- 2) MSc **Hervé Mishidi** : IT Manager ERAIFT pour les aspects logistiques durant la formation (Accès au Net et autres ressources numériques lors de l'atelier).
- 3) Etc.

Kinshasa, le 13/02/2018.

Pour la Coordination du Projet.

Jean-Pierre MATE MWERU